

# LA JUSTICE N'EXISTE PAS

## LA CRIMINALISATION DES PERSONNES ARRIVANT AU ROYAUME-UNI EN 'PETITS BATEAUX'

Vicky Taylor, Centre de Criminologie, Université d'Oxford, février 2024

### Résumé de la recherche

Ce rapport détaille la manière dont les demandeurs d'asile au Royaume-Uni sont arrêtés et emprisonnés pour leur arrivée sur des « petits bateaux ». Les méthodes de recherche comprenaient des observations de plus de 100 audiences ; des entrevues avec des personnes directement touchées par la loi ; des entrevues avec des avocats ; l'analyse des données recueillies dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information Requête ; et l'analyse de la jurisprudence. Cette recherche s'appuie sur des travaux collectifs, notamment des dossiers détaillés, par des organisations opérant au Royaume-Uni, d'octobre 2022 à janvier 2024.

### Contexte : « Arrêtez les bateaux »

À la fin de l'année 2018, le nombre de personnes utilisant des canots pneumatiques pour rejoindre le Royaume-Uni depuis l'Europe a commencé à s'agrandir. En dépit des affirmations du gouvernement, que des solutions de rechange « sûres et légales » d'accès à la protection au Royaume-Uni était en place, ils restent inaccessibles à de nombreuses personnes. Il n'y a pas de visa pour « demander l'asile » et les voies humanitaires vers le Royaume-Uni sont restreintes.

Pour beaucoup, les voyages irréguliers par la mer sont devenus le seul moyen d'entrer au Royaume-Uni pour demander l'asile.

### Loi sur la nationalité et les frontières (2022)

En juin 2022, la loi sur la nationalité et les frontières (2022) a élargi le champ d'application de l'immigration au Royaume-Uni en réponse aux personnes arrivant à Douvres sur de « petits bateaux ». La loi a fait en sorte que deux modifications importantes soit apportées à la loi de 1971 sur l'immigration :

- l'introduction de l'infraction d'« arrivée illégale » (article 24) et l'augmentation d'une peine maximale de 4 ans d'emprisonnement,
- élargissement de le champ d'application de l'infraction plus grave de « facilitation à l'arrivée » (article 25) et l'augmentation d'une peine maximale à l'emprisonnement à perpétuité.

Au cours des débats parlementaires, les députés et les lords ont fait valoir que ces infractions criminaliser l'acte de demander l'asile au Royaume-Uni. Le Comité mixte

des droits de l'homme, le Comité spécial sur la Constitution et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés ont tous convenu que ces infractions risquaient de violer l'article 31 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, visant à protéger les réfugiés contre les sanctions en raison de la façon dont ils entrent dans un pays pour demander une protection.

Alors que le gouvernement a défendu ce changement comme étant nécessaire pour dissuader l'arrivée de petits bateaux, il n'y a aucune preuve à l'appui de cette affirmation. En effet, la Cour d'appel a reconnu que les personnes actuellement poursuivies en vertu de ces infractions « ont peu de chances d'être dissuadés par la perspective d'une peine privative de liberté. Au lieu de cela, étant donné l'absence d'alternative, ces nouvelles infractions ont fait de la demande d'asile au Royaume-Uni un acte criminel.

### **Qui est arrêté ?**

Au cours de la première année (juin 2022 – 2023), 240 personnes arrivant sur de « petites embarcations » ont été inculpées pour « arrivée illégale ». La grande majorité des personnes arrêtées sont des jeunes hommes qui se rendent à la recherche de l'asile et la sécurité au Royaume-Uni.

Alors que toute personne arrivant illégalement au pays pouvait être arrêtée pour « arrivée illégale », les personnes arrêtées en pratique s'inscrivent généralement dans l'un ou l'autre des deux groupes suivants :

1. avoir des « antécédents d'immigration » au Royaume-Uni, y compris avoir été identifié comme étant en ou ayant déjà tenté d'arriver (par exemple, en délivrant un visa l'application); où
2. avoir été identifié comme étant à la barre d'un canot pneumatique lors de sa traversée de la Manche.

49 personnes ont également été inculpées en vertu de l'article 25 pour avoir « facilité » l'arrivée d'autres personnes dans le pays. pour leur rôle dans la conduite des canots pneumatiques.

En 2022, 1 personne sur 10 a été arrêtée pour son rôle présumé dans la conduite des canots pneumatiques. En 2023, c'était 1 sur 7 dériveurs.

Les gens finissent par être repérés avec leur « main sur la barre » pour de nombreuses raisons, notamment avoir de l'expérience en bateau, piloter en échange d'un passage à prix réduit, le prendre à tour de rôle, ou d'être sous la contrainte.

### **À la Cour**

Les personnes inculpées ont été brièvement entendues par les tribunaux de première instance, généralement dans un délai de 48 heures de leur arrivée. Les procédures étaient souvent compliquées ou considérablement retardées par mauvaise interprétation et technologie de liaison vidéo défectueuse. Il y avait

souvent des problèmes avec l'accès à un interprète approprié dans la langue maternelle. Les gens qui ont comparu devant les magistrats et la Cour de la Couronne ont déclaré qu'ils étaient confus et incapables de suivre procédure.

La mise en liberté sous caution était systématiquement refusée sans qu'il soit dûment tenu compte de la situation de chaque personne. On conseillait habituellement aux accusés de plaider coupable pour bénéficier de réductions de peine. Ces premiers plaidoyers de culpabilité ont restreint la possibilité d'un recours en justice.

## **Peine**

Bien qu'il n'existe actuellement aucune ligne directrice officielle en matière de détermination de la peine, les personnes arrêtées pour « arrivée illégale » (article 24) en raison de l'identification comme conducteur de l'annexe étaient généralement condamnés à une peine d'environ 9 mois d'emprisonnement.

Les personnes reconnues coupables « d'arrivée illégale » (article 24) ayant des « antécédents en matière d'immigration » étaient généralement condamnés à des peines de 12 mois ou plus, déclenchant le seuil d'expulsion automatique à leur sortie.

Les personnes reconnues coupables d'avoir « facilité l'arrivée » (article 25) ont été condamnées à plusieurs années d'emprisonnement (un point de départ de 3 ans après le procès).

## **Expériences en prison**

Les personnes incarcérées pour ces infractions attendaient régulièrement des mois en détention provisoire sans sachant combien de temps ils y resteront, et sans contact avec leurs avocats. Parfois, leur période de détention provisoire était plus longue que la peine d'emprisonnement éventuelle.

L'emprisonnement a causé des dommages psychologiques et physiques importants, ce qui, selon les gens était particulièrement aiguë compte tenu de leurs expériences de déplacement. Ils ont souvent déclaré ne pas avoir accès à des services essentiels, y compris des soins médicaux, services d'interprétation, y compris pour les documents clés relatifs à leurs affaires, leurs avocats, des conseils en matière d'immigration, ainsi que des cours de travail et d'anglais.

Les gens ont partagé leurs expériences de mauvaises conditions de vie, de nourriture inadéquate et de routine, des remarques racistes fréquentes et des insultes de la part du personnel pénitentiaire en tant que « ressortissants étrangers ».

## **Répercussions persistantes de l'incarcération**

La majorité des personnes incarcérées ont été placées dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et leur demande d'asile a été retardée pendant leur incarcération.

A cause des défaillances dans la communication entre le personnel pénitentiaire, la probation et le ministère de l'Intérieur, beaucoup ont été relâchés dans la rue, endurant la sans-abri et le dénuement.

Les personnes condamnées à des peines de plus de 12 mois d'emprisonnement ont fait l'objet d'une procédure d'expulsion et ont souvent été détenus après leur peine en vertu des pouvoirs en matière d'immigration. Il s'agissait notamment des victimes de la traite et de la torture, ainsi que des nationalités qui n'y avait aucune perspective réaliste de renvoi.

Des questions subsistent quant aux conséquences de ces condamnations sur le long terme statut d'immigration temporaire des personnes touchées. Il est probable qu'un grand nombre d'entre eux seront refuser la citoyenneté britannique en raison de sa condamnation pénale.

Les personnes ont également signalé des impacts considérables à long terme de leur emprisonnement au Royaume-Uni sur leur santé mentale et physique.

Bon nombre d'entre eux ont déclaré des importantes difficultés à négocier la vie dans un nouveau pays avec un casier judiciaire.

## **Enfants dont l'âge est contesté dans les prisons pour adultes**

Des recherches menées par des organisations d'aide aux réfugiés ont mis en évidence des failles importantes dans le processus d'évaluation de l'âge du ministère de l'Intérieur à Douvres, ce qui a permis aux enfants d'être traités comme des adultes. L'une des conséquences est que les enfants ou il n'y a pas d'accord sur leur âge ont été inculpés en tant qu'adultes pour des infractions « d'arrivée illégale » et de « facilitation » en raison de leur rôle à la barre d'un « petit bateau ou gonflable ».

Le Réseau Humains pour les Droits a identifié 15 enfants dont l'âge a été contesté traités à tort comme des adultes et accusés de ces nouvelles infractions, dont 14 séjours dans une prison pour adultes. Il est très probable qu'il s'agisse d'un sous-dénombrement.

Ces jeunes ont tous demandé l'asile, et plusieurs d'entre eux ont été jugés comme les survivants de la torture et/ou de la traite. La majorité d'entre eux sont Soudanais ou Sud-Soudanais. Tout au long de la procédure pénale, la responsabilité incombe à chaque étape de contester l'âge déclaré et de réaffirmer qu'il a moins de 18 ans. Malgré cela, les tribunaux se sont généralement appuyés sur l'«âge donné» par le

ministère de l'Intérieur, sans la reconnaissance d'éléments de preuve mettant en évidence des failles évidentes dans ces enquêtes initiales sur l'âge.

Les enfants qui affirmaient qu'ils avaient moins de 18 ans dans le cadre d'une procédure judiciaire officielle ont fait face à des retards considérables dans leurs dossiers en raison du temps mis par l'autorité locale compétente à procéder à une évaluation de l'âge et des retards dans la procédure pénale. En raison de cette inaction, plusieurs enfants ont accepté d'être reconnus coupables et condamnés comme des adultes pour ne pas passer plus de temps en prison.

Ces jeunes ont subi de graves préjudices psychologiques et physiques dans les tribunaux et les prisons pour adultes. Ca soulève de sérieuses questions sur les pratiques du ministère de l'Intérieur, Border Force, ministère de la Justice, magistrats et juges, le CPS (procureurs), les avocats de la défense, et le personnel pénitentiaire.

## **Conclusion**

Cette recherche montre comment la loi sur la nationalité et les frontières (2022) a criminalisé l'asile au Royaume-Uni, et explique ses nombreuses conséquences. Ces infractions permettent d'atteindre les objectifs suivants :

- rien d'autre que la misère humaine. Au lieu de décourager les gens de se déplacer, les politiques frontalières forcent les gens à se retrouver dans des situations plus dangereuses et plus précaires,
- la probabilité de décès à la frontière. Comme l'explique Ibrahim, originaire du Soudan :

***« Je ris quand les gens parlent de justice au Royaume-Uni. Des droits de l'homme. Il n'y en a pas ici. La justice n'existe pas ».***